

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

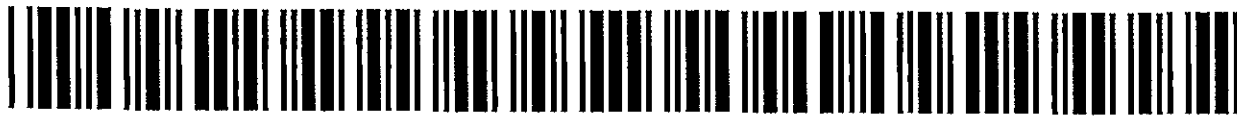
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 20770 Numéro SIREN : 831 891 452 Nom ou dénomination : A ET L
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2018 sous le numéro de dépôt 117126



20181171262018

DATE DEPOT : 06/12/2018

N° DE DEPOT : 117126

N° GESTION : 2017B20770

N° SIREN : 831891452

DENOMINATION : A ET L

ADRESSE : 38 rue du Docteur Heulin 75017 Paris

MILLESIME : 2018

"A ET L"
Société par Actions Simplifiée
Au capital de cinq mille euros

Siège Social :
37 RUE DU DOCTEUR HEULIN
75017 - PARIS

R.C.S. PARIS 831 891 452

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

10 DEC. 2018

Sous le N° :

17126

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

DU TRENTE ET UN AOÛT DEUX MIL DIX-HUIT

L'an deux mille dix huit
Le 31 août
A seize heures

Au siège social,

ETAIENT PRESENTS :

Madame Fanny ABES

Propriétaire de 2 500 actions de 1 EUROS chacune de
valeur nominale, ci

2 500 ACTIONS

Madame Claudette LOVENCIN

Propriétaire de 2 500 actions de 1 EUROS chacune de
valeur nominale ci

2 500 ACTIONS

TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital social :
5 000 ACTIONS de 1.00 EUROS chacune de valeur
nominale, ci

5 000 ACTIONS

Tous les associés présents donnent acte de la régularité de la convocation.

Madame Fanny ABES, préside la réunion en sa qualité de Président de la Société A ET L.

Elle constate que l'intégralité du capital social est représentée et qu'en conséquence l'Assemblée
peut ainsi valablement délibérer.

FA

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé les documents suivants :

- Le rapport de gestion,
- L'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 mars 2018,
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Le registre des Procès-Verbaux des Assemblées Générales,

en un mot, tous les documents, qui conformément à la Loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à celui-ci s'il en a fait la demande.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus de la Présidence,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'Article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Madame Fanny ABES donne lecture du rapport de gestion et fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole à l'Associé qui aurait des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, des bilans, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 mars 2018 ainsi que du rapport de gestion, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par une perte de l'exercice de (16 056) €, ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FA GL

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidence, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2018 qui s'élève à la somme de (16 056) €, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Ainsi, le poste « Capitaux propres » de la société s'établira comme suit :

- Perte de l'exercice	(16 056) €
Solde du report à nouveau	(16 056) €

Ainsi, le poste « Capitaux propres » de la société s'établira comme suit :

- Capital social	5 000 €
- Réserve légale	0 €
- Report à Nouveau	(16 056) €
Total capitaux propres	(11 056) €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 mars 2018, ainsi que du rapport de gestion, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, donne quitus entier, définitif et sans réserve à Madame Fanny ABES, Présidente de la Société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance du rapport de gestion et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin les opérations tombant sous le coup de l'Article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des Associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

BA Cl

CINQUIEME RESOLUTION

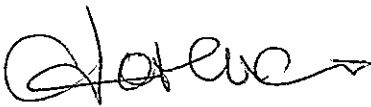
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix-huit heures, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, lequel après lecture a été signé par tous les Associés présents.



MADAME FANNY ABES, Associé et Président



MADAME CLAUDETTE LOVENCIN, Associé et Directeur Général

FA Cf

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01092017	et clos le	31032018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A ET L 38 rue du Docteur Heulin 75017 PARIS	
SIRET 8 3 1 8 9 1 4 5 2 0 0 0 1 1	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	15 778
	Bénéfice imposable à 15 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET-D-EXPERCOMPTABLE.COM 126 BOULEVARD HAUSSMANN 75008 PARIS Tél: 01 42 66 17 32	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 20062018 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Fanny ABES Président	2500						
38 rue du Docteur Heulin 75017 PARIS							
Claudette LOVENCIN Directeur Général	2500						
4922 rue Hortie Pierrefonds Québec H8Y1Z3 Canada							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	200	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>A ET L</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>38 rue du Docteur Heulin 75017 PARIS</u>																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> </tr> </table>										8	3	1	8	9	1	4	5	2
8	3	1	8	9	1	4	5	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				07		Durée de l'exercice précédent * 														
										Exercice N clos le 13/10/2018										
ACTIF										Brut 1										
Amortissements-Provisions 2										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		044		048															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		3 192		052		3 192										
		Marchandises *		060		1 090		062		1 090										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		5 725		070		5 725										
		Autres * (3)		072		555		074		555										
	Valeurs mobilières de placement		080				082													
	Disponibilités		084		41 708		086		41 708											
	Charges constatées d'avance *		092		36		094		36											
Total II		096		52 306		098		52 306												
Total général (I+II)										110 52 306 112 52 306										
PASSIF										Exercice N 1										
NET																				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		5 000													
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				132													
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136		(16 056)													
	Provisions réglementées				140															
Total I				142		(11 056)														
Provisions pour risques et charges				154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		50 000													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		864													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		7 918		172		12 497											
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176		63 361														
Total général (I + II + III)										180 52 306										
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A ET L		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 31/10/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	29 480	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production stockée *					224		
	Production immobilisée *					226		
	Subventions d'exploitations reçues					230	1	
Autres produits					232	29 482		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(1 090)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	24 649	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(3 192)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	22 541	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	19	244	21	
	Rémunérations du personnel *					250	739	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	61	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1 617	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	45 346		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(15 865)		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)			
Produits exceptionnels (IV)					294	191		
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(16 056)		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		314	16 056	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	278	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. series)		986		ZFC-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. series A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quidecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1	352		354	15 778
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	370		372	15 778	
			Déficit col. 2					

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A ET L

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terminés	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % ①				579	Régularisations	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A ET L								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés		650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		652		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775							
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice			860	15	778	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129	
Total des déficits restant à reporter			870	15	778	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	
VI DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	5 896	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 233	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise:A...ET...L.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/09/2017. et clos le:31/03/2018		Données en nombre de mois 0 7	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032018

SIREN

8 3 1 8 9 1 4 5 2

Dénomination de l'entreprise

A ET L

Adresse (voie)

38 rue du Docteur Heulin

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ABES Prénom(s) FannyNom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2500Naissance: Date 10/06/1988 N° Département Commune Vénissieux Pays FRANCEAdresse : N° 38 Voie rue du Docteur HeulinCode Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCETitre (2) MME Nom patronymique LOVENCIN Prénom(s) ClaudetteNom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2500Naissance: Date 13/07/1981 N° Département 99 Commune Newark Etats-Unis Pays ETAT UNISAdresse : N° 4922 Voie rue Hortie Pierrefonds QuébecCode Postal H8Y1Z3 Commune Canada Pays CANADA

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 31032018

SIREN 831891452

Dénomination de l'entreprise A ET L

Adresse (voie) 38 rue du Docteur Heulin

Code postal 75017 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays